

COMMENTAIRE DE DOCUMENTS HISTORIQUES

ÉPREUVE À OPTION : ORAL

François MENANT, Jean-Baptiste DELZANT

Coefficient de l'épreuve : 5

Durée de préparation de l'épreuve : 1 heure

Durée de passage devant le jury : 30 minutes dont 20 minutes d'exposé et 10 minutes de questions

Type de sujets donnés : textes et documents

Modalités de tirage du sujet : Tirage au sort d'un sujet.

Liste des ouvrages généraux autorisés : aucun

Liste des ouvrages spécifiques autorisés : aucun

Programme : L'Italie des communes (vers 1150 - vers 1270)

Nombre de candidats : 11

Pour les candidats ayant choisi l'histoire comme épreuve orale à option au concours d'entrée à l'ENS, le sujet était : *L'Italie des communes (vers 1150 - vers 1270)*. Avec un cadre chronologique réduit de moitié et un champ thématique restreint, il s'inscrivait dans la lignée de la question d'agrégation et de capes pour les années 2005 et 2006 (*Les villes d'Italie du milieu du XII^e au milieu du XIV^e siècle : économies, sociétés, pouvoirs, cultures*). Une bibliographie récente, mise à jour et accessible était donc à la disposition des candidats tout au long de l'année de préparation. Ils ont su en faire un usage judicieux, sous la conduite avisée de leurs préparateurs. Le jury salue le travail de fond réalisé, qui a permis à l'ensemble des candidats de se familiariser avec les grandes thématiques du programme, y compris dans les aspects délicats des grands changements politiques et sociaux de la période. La préparation a bien été menée dans la direction qu'avait indiquée le jury et qu'il tient à rappeler ici : les attentes ne concernaient pas une érudition exhaustive mais portaient sur une maîtrise avérée des différents aspects du programme, appuyée sur des études de cas précises, mise au service d'un raisonnement historique sachant tenir ensemble la spécificité d'un document et l'étendue de problématiques propres à des situations plus ou moins généralisées dans l'espace du programme.

Comme il l'avait annoncé, le jury a privilégié les sources textuelles. Aucun sujet ne comportait de source archéologique ou iconographique seule. Les textes proposés ont été dans leur quasi-totalité traduits par le jury en vue du concours, afin d'assurer aux candidats la plus grande égalité des chances. Cette précaution permet par ailleurs d'éviter l'écueil bien connu du texte déjà étudié : les prestations sont alors, généralement, bien moins bonnes dans la mesure où le candidat a davantage tendance à essayer de reproduire un antécédent plutôt qu'à réfléchir à nouveaux frais et à prendre véritablement en compte le texte qu'il doit commenter, y compris dans sa forme et son lexique spécifiques. Les capacités à argumenter et utiliser des connaissances sont mieux valorisées dans des contextes originaux. Le corpus constitué par le jury plaçait les candidats dans des lieux qui devaient être connus : soit que le texte ait été lié à une commune importante ou amplement traitée par la bibliographie (Florence, Gênes, Pise ou Crémone, Bergame, Lodi), soit que la situation locale ait évoqué des cas plus célèbres

fournissant les bases de la réflexion. Le jury s'est en outre montré attentif à offrir au commentaire une typologie documentaire variée (sources normatives, de la pratique et narratives). Les meilleures prestations ont été celles où les candidats ont su traiter du document dans sa matérialité même (nature, forme, processus de production) et sa spécificité irréductible, tout en le replaçant au sein d'une problématique historique maîtrisée. Les éléments de diplomatique apportés par le candidat, espérés par le jury, dans le commentaire d'une bulle pontificale de 1175 ont consolidé un exposé déjà très bon auquel ils ont permis d'atteindre l'une des meilleures notes (17/20). Dans le même ordre d'idée, les explications apportées à l'extrait d'une hagiographie d'Antoine de Padoue ont justement distingué le contexte des faits narrés (une prédication à Rimini en 1224) de celui de la composition de la *Legenda*.

Si le jury ne peut que regretter le nombre restreint de candidats (11) ayant choisi l'histoire comme option, il tient à souligner que ceux-ci ont manifestement préparé l'épreuve avec le plus grand sérieux. Le choix, exigeant sans doute, effectué par des candidats motivés, s'est révélé payant. Les prestations se sont montrées dans l'ensemble d'une grande qualité que traduit la moyenne des notes (15,64/20). Aucune note n'a été inférieure à 14/20, la plus haute s'est élevée à 18/20. La méthode du commentaire de document historique s'est avérée bien maîtrisée : la nature du document, préalable à toute explication, a été bien identifiée. La géographie, aspect important de la question, était dans l'ensemble, convenablement sue et utilisée. Les noms propres n'ont pas été écorchés au-delà du raisonnable et les noms communs en langue étrangère, latine ou italienne, assez bien prononcés : mieux vaut recourir à un terme français traduit, quand il existe, plutôt qu'à une version fautive dont la répétition a un aspect irritant. Seuls deux des candidats n'ont pas profité de tout le temps qui leur était imparti ; les autres se sont maintenus dans le voisinage direct (plus ou moins une minute) des vingt minutes octroyées. L'effort est louable, la maîtrise du temps fait partie intégrante de l'exercice. L'entretien, enfin, a été plutôt réussi. Il ne vise jamais à piéger le candidat mais doit être vécu comme une opportunité : opportunité de corriger des faux- voire des contresens (il y en a eu) dans la lecture des documents, opportunité de développer ce qui n'avait pu être qu'évoqué, opportunité de partager un savoir historique parfois remarquable avec un jury soucieux de valoriser le travail des candidats, sans être la dupe des effets de manche que pourrait permettre une culture brillante mais superficielle.

Faut-il le préciser, l'entretien est un moment pour aller plus loin dans la compréhension du texte et du raisonnement historique, non un espace vacant que peuvent meubler des éléments de commentaire plus ou moins habilement mis de côté. Les questions liées à la possession par un laïc d'une dîme en fief auraient trouvé toute leur place dans le corps du commentaire consacré à l'élévation d'Alessandria au rang de cité, dès lors que le nouvel évêque avait besoin de tous les moyens financiers à sa disposition pour exercer ses prérogatives. La répartition des éléments entre commentaire et discussion doit être faite avec discernement, tout comme la hiérarchisation des niveaux de lecture du texte. Les candidats sont invités à observer les objets qui leur sont proposés avec simplicité. Le passé qu'ils examinent est tissé de réalités dont la dimension concrète ne peut être passée sous silence au motif d'une trivialité ou d'une évidence supposées. Les tours de la *militia* florentine sont bel et bien d'abord construites pour la guerre privée, leur hauteur en fait d'efficaces structures militaires avant de les inscrire dans un quelconque affrontement symbolique entre grandes familles. On ne saurait dire qu'elles ont une « fonction presque militaire ».

Ces quelques réserves formulées, le jury redit sa satisfaction face au déroulement de l'épreuve d'orale à option en histoire médiévale pour le concours 2017 : les candidats solidement préparés ont fait montre d'une culture historique notable ainsi que d'une capacité à développer un réel raisonnement historique dans le cadre contraignant et bien maîtrisé du commentaire de document.

Textes tirés par les candidats (par ordre chronologique des documents) et notes attribuées à leur commentaire :

Discours d'un citoyen de Lodi à Frédéric I^{er} Barberousse, en 1153, pour lui demander de rétablir le marché de sa cité (Ottone Morena, Historia Frederici I)

14/20

Bref de la compagnie de la commune de Gênes (1157)

16/20

Charte de l'empereur Frédéric I^{er} pour la refondation de Lodi (1158)

15/20

La fondation (1168) et les débuts d'Alessandria d'après les Annales génoises et les Annales de Plaisance

18/20

La commune de Pise au milieu du XII^e siècle, d'après les Annales pisanes de Bernardo Maragone ; l'enceinte de Pise du XII^e siècle (photographie contemporaine)

15/20

Bulle pour l'élévation de la nouvelle ville d'Alessandria au rang de cité (1175)

17/20

Contrat d'une société de tour à Florence (1209)

14/20

Modèle de discours d'un podestat arrivant dans une ville en paix (Oculus pastoralis, vers 1220-1225)

15/20

Serment des membres de la société du Peuple de Bergame (1230)

15/20

Lettre écrite en 1244 à Enrico Rivoli par la commune de Mantoue, qui l'a élu podestat pour l'année suivante

16/20

Prédication de saint Antoine de Padoue à Rimini d'après la Sancti Antonii legenda prima

17/20